



## ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

### I. Gouvernance de la pêche au niveau français et européen

*Question 3. Le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne a durement impacté les pêcheurs français, privés pour certains de toute certitude sur la poursuite de leur activité. Quelles modalités de gouvernance et de gestion des zones et des ressources partagées défendrez-vous pour faire valoir les droits des pêcheurs français dans ce nouveau contexte, notamment pour l'après 2026 ?*

*Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique*

#### **Anne Hidalgo, Parti Socialiste**

La nouvelle relation à construire avec le Royaume-Uni doit être anticipée au niveau Européen, dès l'année 2022 et faire l'objet de négociations commerciales qui englobent, outre les aspects liés aux droits de pêche, le domaine de l'énergie... En effet, la mise en œuvre du volet pêche de l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni est extrêmement problématique comme l'a bien illustré l'instrumentalisation des licences de pêche par le Royaume-Uni, Jersey et Guernesey. Par ailleurs, la réduction des quotas dans la période de transition est préjudiciable aux pêcheurs français sans pour autant que ces restrictions soient bénéfiques à la préservation de la ressource. Je défendrai le principe d'un maintien de l'accès réciproque avec le Royaume-Uni après la période de transition sans réductions supplémentaires de quota pour les pêcheurs français. Il est évident que l'arrangement actuel, qui revient de facto à placer nombres de pêcheurs français sous administration britannique, n'est pas soutenable à long terme et je défendrai la mise en œuvre d'une 3 gestion commune de la ressource et des activités de pêche pour ces espaces maritimes historiquement partagés, dans le cadre d'un accord ambitieux entre l'UE et le Royaume-Uni.

De même, il importe d'engager des discussions bilatérales avec les îles Anglo-Normandes afin d'examiner les modalités d'accords spécifiques comme le fut dans le passé l'accord de la baie de Granville qui avait été signé en juillet 2000.

#### **Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts**

La sortie du Royaume-Uni a des conséquences très importantes sur le secteur de la pêche. Pendant l'ensemble du processus de négociations, nous avons maintenu la pression pour que la pêche ne fasse pas les frais des compromis nécessaires entre UE et Royaume-Uni.

L'accord de commerce et de coopération était à l'évidence un accord imparfait mais sans aucun doute préférable à un no-deal qui aurait privé d'accès aux eaux britanniques l'ensemble de la flotte européenne. Dès l'entrée en vigueur de l'accord, nous n'avons eu de cesse d'alerter sur le risque sur les licences de pêche, notamment sur les navires de moins de 12 mètres qui avaient plus de difficultés à remplir les conditions fixées par le Royaume-Uni. Il est d'ailleurs choquant que les règles fixées par le Royaume-Uni n'aient pas fait l'objet de négociations avant leur publication.

Le Brexit soulève aussi des inquiétudes liées à la gestion durable des stocks (les stocks partagés avec d'autres Etats sont historiquement plus difficiles à ramener à des niveaux durables), il ne faudrait pas que le Brexit vienne remettre en cause les progrès énormes réalisés ces dernières années. Nous craignons aussi les effets du déplacement de certains navires qui pêchaient dans les eaux britanniques, ne remplissaient pas les critères pour une licence 6-12 et se rabattaient dans les eaux européennes, augmentant la pression sur les écosystèmes.

La situation après 2026 est particulièrement incertaine et nous plaçons pour que l'UE lance dès maintenant des négociations pour un accord pluriannuel avec le Royaume-Uni afin de garantir visibilité et stabilité au secteur de la pêche. Les écologistes au Parlement européen s'assureront de continuer à écouter et à prendre en compte les voix des pêcheurs et pêcheuses français, très impactés par la situation.

Dans ce contexte, il nous semble important de protéger tout particulièrement des baisses de quota la petite pêche côtière, notamment en ayant recours aux possibilités ouvertes par l'article 17 de la PCP.

## Marine Le Pen, Rassemblement National

Il paraît d'abord utile de rappeler ce constat : l'Accord de commerce signé il y a un an entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, négocié par le commissaire européen Michel Barnier, a complètement sacrifié les intérêts de la pêche française, et surtout de la pêche artisanale, au profit de l'industrie allemande. Mal ficelé, laissant la voie ouverte à tous les quiproquos, il a débouché sur la surréaliste bataille des licences de pêche, toujours pas résolue aujourd'hui et pénalisant fortement l'activité des pêcheurs de la façade nord.

En premier lieu, il serait temps que la Commission européenne et le gouvernement français montrent qu'ils ont vraiment envie de défendre la cause des pêcheurs français. Cela ne semble pas être le cas lorsque l'on sait que tous deux ont assumé le choix de ne pas transmettre les demandes jugées « problématiques » aux autorités britanniques, faisant là preuve d'une autocensure tout à fait étonnante. Autre fait déroutant, la ministre de la pêche Annick Girardin a annoncé un vaste plan de sortie de flotte, en partie financé avec la réserve d'ajustement au Brexit. L'usage originel de ce fonds européen est d'accompagner les pêcheurs face aux difficultés pour soutenir leur pérennité, mais visiblement le Gouvernement actuel préfère le détourner pour détruire les bateaux et les droits de pêche qui les accompagnent. Il faudra au contraire établir si nécessaire un rapport de force avec les Britanniques, y compris en usant des possibilités de l'Accord d'agir sur des pressions commerciales, vitales pour l'économie du Royaume-Uni.

Les circuits de transmission des dossiers sont trop complexes. La France doit avoir une habilitation pour participer directement à la suite de toutes les négociations avec le Royaume-Uni en matière de pêche, sans passer par l'intermédiaire de la Commission. Le contact avec les îles anglo-normandes, notamment, doit être direct.

Au-delà de la question des licences, on saisit mal ce que le Gouvernement envisage pour la pêche dans les eaux britanniques après juin 2026. À moyen terme, la priorité est d'anticiper ce grand saut dans l'inconnu et de préparer les négociations difficiles qui s'annoncent avec les Britanniques sur les

quotas. Il faudra rassembler les États-membres européens concernés pour imposer aux Britanniques la pluri annualité des quotas après 2026, et refuser toute commercialisation des licences. Pour que cette demande aboutisse, le plus stratégique serait de conditionner cette demande à l'accès des bateaux britanniques à nos ports pour la débarque de poissons, comme cela existe pour d'autres États tiers à l'Union européenne.

### Emmanuel Macron, La République En Marche

Il faut reconnaître le travail déjà réalisé. 93% des licences ont été obtenues, ce qui n'est pas rien. Nous nous sommes battus pour y parvenir et nous continuerons à le faire. Par ailleurs, un plan d'accompagnement spécifique a été mis en place pour que ceux qui n'ont pas obtenu de licence puissent être accompagnés. Nous continuerons de défendre avec détermination nos pêcheurs aujourd'hui comme demain, notamment pour l'après 2026.

Pour y parvenir, nous devons agir collectivement ; une gouvernance efficace de la pêche est donc une nécessité. Je souhaite assurer que les pêcheurs puissent travailler durablement dans les eaux européennes, en luttant contre toutes les activités de pêche illégales et en défendant leurs droits de pêche.

### Valérie Pécresse, Les Républicains

Votre question porte sur le long terme donc je n'aborderai pas les difficultés immédiates et me focaliserai sur l'après 2026.

Le Brexit a changé le paradigme de la PCP : la gestion de nombreux stocks halieutiques relève désormais de relations bilatérales avec un État tiers. L'Union européenne doit être en mesure d'imposer des conditions de négociation apaisées et fondées sur des principes clairs et transparents issus de la PCP. En particulier, nous devons être fermes sur :

- La gestion des stocks sur la base des meilleurs avis scientifiques et non sur des considérations politiciennes ou émotionnelles.
- Le respect de l'approche écosystémique afin de prendre en compte toute la complexité de l'impact de activités humaines sur l'environnement marin.
- La prise en compte systématique de l'impact socio-économique et territorial de la gestion des pêches.

Par ailleurs, il est du devoir de la Commission de veiller au respect de ses obligations par la partie britannique et celui de la France de faire remonter à Bruxelles toute information concernant des violations éventuelles en exigeant, si nécessaire, l'activation des mécanismes correctifs et de résolution des litiges prévus par l'accord.

Le Brexit risque en outre de modifier la structure des flottes et des pêcheries françaises en déplaçant un effort de pêche qui opérait précédemment dans les eaux britanniques. Nous devons permettre au secteur et aux filières d'aval de s'y adapter en douceur. Nous accompagnerons (y compris financièrement) les pêcheurs qui devront réorganiser leurs activités. Je m'appuierai pour cela sur les organisations du secteur, notamment le CNPMEF et les organisations de producteurs. J'ai confiance dans les capacités d'innovation et de résilience des pêcheurs français.

La clé d'une préservation efficace des intérêts des pêcheurs français dans le nouveau cadre juridique d'après le 30 juin 2006, réside donc dans une vigilance extrême des autorités françaises quant à la défense par la Commission des intérêts de la pêche européenne lors des consultations annuelles avec

le Royaume-Uni et quant au respect effectif par le Royaume-Uni des obligations souscrites dans ce cadre, notamment pour ce qui concerne l'accès aux eaux.

### **Eric Zemmour, Reconquête**

Un accord de Brexit imprécis, mal négocié et trop défavorable à nos pêcheurs est à mettre sur le compte de l'Union européenne, de son négociateur Michel Barnier et du gouvernement. Depuis sa signature, les octrois des licences d'accès réciproques, ainsi que les mesures que les Britanniques ont mises en place mettent en évidence l'incapacité de la Commission européenne à négocier utilement pour nos pêcheurs, en particulier pour des modalités viables après 2026. Parallèlement, des discussions directes doivent être ouvertes avec Jersey et Guernesey, sans passer systématiquement par Bruxelles puis Londres. Je relancerai des discussions directes avec le Royaume-Uni et les îles anglo-normandes et ce point sera suivi personnellement par le ministre.

Je m'assurerai aussi, en cas de mesures d'exclusion des pêcheurs du continent des eaux britanniques, que les mesures de rétorsion prévues par l'Accord (accès au marché intérieur, etc.) soient mises en œuvre.

Enfin et surtout, je chercherai au plan global et stratégique à établir une nouvelle relation bilatérale avec le Royaume-Uni, ainsi qu'entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, en mettant fin aux postures stériles sur la « punition » que devrait subir Londres pour avoir quitté l'Union européenne. Les enjeux stratégiques sur la place de notre continent dans le monde, au XXI<sup>ème</sup> siècle, méritent mieux que cela. Cette relation apaisée bénéficiera mécaniquement à l'enjeu de la gestion partagée des ressources.